

Annexe 5 : Catalogue de mesures réseau

Catalogue de mesures réseau, projet Neyruz, version de septembre 2019

Toute surface de promotion de la biodiversité ou tout arbre inscrit en réseau doit respecter le mode d'exploitation de base selon l'OPD **et** appliquer les mesures réseau correspondant à son type selon le catalogue ci-dessous.

Num mesure	Type SPB	Complément type	Mesure réseau
MS_01	611-612 Prairie extensive Prairie peu intensive	QI, en milieu ouvert et/ou moins de 30% de la surface en QII	10% non fauchés, bande refuge déplacée à chaque coupe. Pâturage d'automne autorisée sur toute la surface. La bande non fauchée doit rester visible après la pâture.
MS_01_LIS	611-612 Prairie extensive Prairie peu intensive	En lisière forestière	Fauche tardive de toute la surface, au plus tôt au 1 ^{er} juillet Microstructures tous les 50 mètres dans la lisière (tas de branches, tas de pierres)
MS_01_T	611-612 Prairie extensive Prairie peu intensive	Talus de route ou de chemin, bande étroite et maigre	Fauche tardive de toute la surface, au plus tôt au 1 ^{er} juillet. Tendre vers la QII par apport manuel de fleur de foin.
MS_01_QII	611-612 QII Prairie peu intensive Prairies peu intensives Avec qualité II	Dès 30% de la surface avec QII	Fauche tardive de toute la surface, au plus tôt au 1 ^{er} juillet
MS_02	617 Pâturage extensif	QI	Une microstructure pour 50 ares (troncs, tas de pierres, petits plans d'eau) ou 10% non utilisé dont l'emplacement change chaque année. Si le pâturage est plus petit que 50 ares, il doit comporter au moins une microstructure.
MS_02_QII	617 Pâturage extensif	QII	Une zone structurée (buissons, dont épineux) représentant au max 20% de la surface, au min. 5%
MS_03	634 Prairie riveraine de cours d'eau		Max 2 coupes/an + 10% non fauchés à chaque coupe Ou Max 2 coupes/an + créer et entretenir un bosquet de saules taillés en têtard tous les 50 mètres. Pâturage d'automne autorisée sur toute la surface. La zone non fauchée reste visible après la pâture.
MS_04	851 Prairie à litière	QI et QII	Une microstructure pour 50 ares (mare, fossé, meule de litière ou tas de branches)
MS_05	555 Bandes culturales extensives		Mise en place pendant au moins 3 années consécutives au même endroit.
MS_06	556 Jachère florale		Une microstructure en bordure pour 50 ares
MS_07	557 Jachère tournante		Jachère en place au moins deux ans (bis- ou trisannuelle). Une microstructure pour 50 ares. Maintenir la même surface dans le périmètre durant la durée du contrat réseau.
MS_08	559 Ourlet sur terre assolée		Une microstructure en bordure pour 50 ares
MS_09	572 Bandes fleuries pour pollinisateurs		Garder la surface dans le périmètre durant la durée du contrat réseau. (Pas de contributions réseau, mais compte dans le % SPB)
MS_10	852 Haie avec bande herbeuse	QI	Taille sélective par tronçons, au max. 1/3 la même année. Donner une structure hétérogène (3 strates, trouées). Microstructures tous les 50m. Bande herbeuse : fauche tardive, au plus tôt au 1 ^{er} juillet

MS_10_QII	852 QII Haie avec bande herbeuse	QII	Taille sélective par tronçons, au max. 1/3 la même année. Donner une structure hétérogène (3 strates, trouées). Microstructures tous les 50 mètres. ET Respecter les prescription QII pour la fauche de la bande herbeuse (fauche alternée, 1 ^{ère} moitié au plus tôt le 15 juin, 2 ^e moitié au plus tôt 6 semaines après. Deux utilisations maximum)
MS_11	921-922-923 Fruitiers hautes tiges, Noyers et Châtaigniers		Une microstructure pour 10 arbres et dès 1 arbre (nichoir, tas de branches, murs de pierres sèches, etc.) Maintenir la population sur toute la durée du contrat Si les arbres sont jeunes (couronne de moins de 3m), privilégier les structures au sol plutôt que les nichoirs.
MS_11_QII	921-922-923 QII Fruitiers hautes tiges, Noyer et Châtaigniers	Vergers avec QII	Maintenir la population sur toute la durée du contrat ET Respecter les prescriptions QII concernant les structures et la surface corrélée.
MS_12	924 Arbres indigènes isolés		Une microstructure pour 10 arbres et dès 1 arbre (nichoir, tas de branches, murs de pierres sèches, etc.). Si les arbres sont jeunes (couronne de moins de 3m), privilégier les structures au sol plutôt que les nichoirs. Maintenir la population sur toute la durée du contrat
MS_12_M	924 Arbres indigènes isolés mort	Arbre mort remarquable	Maintenir l'arbre mort sur pied. Élaguer les branches uniquement si elles représentent un danger (proximité d'un chemin). Maintenir au minimum le tronc entier jusqu'à la première charpentière.